



# JAZZ CLUB MOULINOIS

Le 15 juin 82:

Chers amis,

Cette lettre spéciale du Jazz club est envoyée à tous les musiciens, tous les porteurs de carte Jazz club et aux nombreux sympathisants:

Vous êtes invités à l'INAUGURATION de la CAVE.

Le plus simple était de vous proposer de lire le compte-rendu du dernier conseil d'Administration :

## JAZZ CLUB MOULINOIS

### Compte-rendu du Conseil d'Administration ( 02 juin 1982 )

Présents : ANDRIANONY, CHATARD B., CIAVATTI, DUPUY, FRASSON-COCHET, LEFEBVRE et POIX ; THOMAS excusé a fait parvenir des notes.

#### 1er point : calendrier.

Formation New à Decize, et première partie de Mouloudji à Montluçon.  
Vote: oui à l'unanimité. (idem pour initiation au CES des Champins)

#### 2ème point : tour de table sur la Cave. (utilisation souhaitée)

##### Bruno CHATARD:

l'entrée sera réservée uniquement aux membres du Jazz Club pour respecter l'esprit et le texte des statuts;

des soirées-club une fois par semaine aux seuls membres : ce sera 60 % de l'activité de l'association ; présence espérée : 30 à 40 personnes.

Répétitions à prévoir des formations avec plages horaires réservées et plages libres.

Prévoir des cours : formation de musiciens, initiation au jazz et aux instruments (mais en direction du jazz), cours d'harmonie, etc

Des stages avec des personnalités extérieures, des ateliers.

Des écoutes de disques.

Des soirées extérieures d'intérêt local : notre association invitera une autre association.

##### Sylvain ANDRIANONY :

Favoriser des petites formations (en dehors des formations habituelles à conserver)

Prévoir un bar : boissons et collations.

Ne pas prévoir d'horaires fixes.

##### Gérard LEFEBVRE :

Nous serons bien obligés d'avoir un calendrier : le faire en fonction des grandes tendances du jazz.

Oui pour des associations extérieures, mais encadrées par du jazz.

Jouer de 18 à 20 heures pour attirer les jeunes et lycéens qui ne sont pas forcément libres le soir (autorisation parentale la nuit !)

Les répétitions ne doivent pas être ouvertes au public non musicien, les faire entre et avant les soirées club dont il espère une participation de 20 à 25 personnes au mieux.

mercredi 23 juin 82, 20h30, inauguration de la Cave Jazz Club

Comment prévoir les soirées avec des non-membres tout en respectant nos statuts ?

Ne pas changer de jour : il faut instituer une date fixe.

Y aurait-il concurrence avec des soirées privées (cf "Le Bercy") ?

Michel POIX :

Prévoir plages horaires et matériel pour écoutes de disques.

Les consommations au bar : ce n'est pas un commerce si seuls les membres consomment ; fera une étude écrite sur association 1901.

Prévoir personnalités extérieures pour ateliers et petits concerts : s'ouvrir à d'autres que nous.

Ménager des moments de rencontre afin de favoriser création de multiples formations afin que tous jouent.

Voir avec les chefs d'établissements pour soirées avec lycéens, ou aller dans les lycées par les foyers socio-éducatifs.

Les organisateurs de soirées privées jazz et nous : notre association poursuit d'autres buts dans un autre cadre : donc pas de concurrence.

Prévoir création de carte de membre occasionnel dans les statuts pour ceux qui ne désireraient assister qu'à une soirée-club.

Michel DUPUY :

Il faut des écoutes de disques, écouter les autres formations de l'association et se ménager des discussions.

La ~~cave~~ cave : un lieu où il doit faire bon passer un moment.

Jouer un maximum.

Attirer au jazz la jeune vague de rock actuel.

Dominique FRASSON-COCHET :

Donner une vocation pédagogique à ce lieu.

Nous avons une potentialité assez réduite en musiciens et, comme une soirée club ne s'improvise pas, il faut une périodicité moindre : une fois par quinzaine.

Ce sera environ toujours le même public : donc inviter des personnalités extérieures tous les 2 mois.

Le jazz, ça se danse.

Se réunir pour être là, pour être bien dans une ambiance sympathique, simplement pour passer une heure.

Jean CIAVATTI :

- faire jouer au maximum les membres musiciens ;
- favoriser les moments de rencontre pour d'autres formations ;
- vocation pédagogique du jazz Club (interne et externe)
- un lieu de bien-être.

Ciavatti charge Chatard de travailler le point "ateliers jazz", Poix les points "statuts, réglementations" et "pédagogie", Lefebvre "écoute" et Frasson-Cochet "temps libre".

En application immédiate, le Conseil d'Administration vote la date du MERCREDI 23 JUIN pour l'I N A U G U R A T I O N de notre cave.

Décisions concrètes : dates, matériaux et personnels pour l'aménagements le plus rapide afin de recevoir les membres dans de bonnes conditions.

Le Bureau (Ciavatti, Poix, Frasson-Cochet) adjoint de Chatard, est chargé par le Conseil d'Administration de constituer un dossier pour les Affaires Culturelles, la Ville de Moulins, le Conseil Régional, Bâtiments de France, Beaux Arts, etc... Echéance = 15 juillet 82.

Ensemble, entre deux morceaux de jazz, nous pourrions poursuivre la discussion avec vous dans une ambiance amicale et décontractée.

La cave du jazz club se trouve sous la Bourse du Travail, entre la Bibliothèque et la Salle des Fêtes de Moulins.

Au 23 juin, amitiés jazzistiques.

Le Secrétaire :



Le soir de l'inauguration, entrée libre, minimum : porteurs ou non de la carte du Jazz Club

